

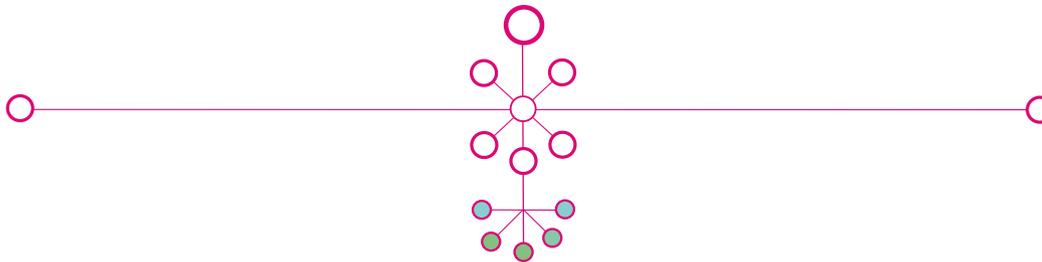
sécuriser la prise en charge médicamenteuse du patient

- la communication avec le patient et entre professionnels de santé, quel que soit leur lieu d'activité, contribue à sécuriser les étapes de la prise en charge médicamenteuse du patient

professionnels libéraux
semaine de la sécurité des patients

ensemble engageons-nous pour des soins plus sûrs
www.sante.gouv.fr/ssp





questionnez



- qui est votre médecin traitant ?
- quels sont vos médicaments habituels, y compris ceux que vous prenez sans ordonnance et ceux que vous avez arrêtés ?
- quelles sont vos allergies ? avez-vous ressenti des effets indésirables ?
- avez-vous apporté votre traitement, vos ordonnances et vos résultats de laboratoire avec vous ?

les divergences aux points de transition du parcours de soins peuvent être à l'origine d'erreurs

le partage de l'information entre professionnels de santé exerçant en ville et en établissement de santé participe de la sécurisation de la prise en charge médicamenteuse

écoutez



- incitez les patients à communiquer sur leurs traitements
- sollicitez éventuellement l'entourage du patient qui peut vous apporter des compléments d'information et toutes les ordonnances
- échangez avec l'ensemble des professionnels de santé qui assurent la prise en charge du patient

partagez



avec le patient

- expliquez les modifications éventuelles de traitement tout au long du parcours de soins
- précisez les règles de bon usage de tous ses médicaments et sensibilisez-le au bon usage de l'**automédication**

entre professionnels de santé

- durant le parcours de soins, n'oubliez pas de transmettre le dossier mentionnant les médicaments prescrits
- déclarez les effets indésirables et les erreurs médicamenteuses

plus de renseignements sur le site de l'agence nationale de sécurité du médicament : www.ansm.sante.fr



ensemble engageons-nous pour des soins plus sûrs